



Parcours des Prairies

Parcours #5 des Prairies

Baladeurs : Distance : 20 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À droite sur Wales
- À gauche sur route du Long-Sault (Route 344)
- À droite sur terrasse Robillard jusqu'au bout
- Demi-tour sur terrasse Robillard jusqu'au bout
- À droite sur Route 344 jusqu'au chemin du domaine familial (Demi-tour)
- À gauche sur Route 344
- À droite sur Wales
- À gauche sur Legault vers la cour de l'école

Randonneurs : Distance : 46 km

- Cour de l'école, À gauche sur ch.des Seigneurs vers Carillon
- À droite Rue du Parc (Carillon) jusqu'au bout
- À gauche sur la piste cyclable jusqu'à mtée St-Philippe
- Demi-tour, retour piste cyclable
- À gauche vers la passerelle Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont jusqu'au bout
- À gauche sur chemin de l'Île-aux-chats
- À droite rue des Colibris
- À droite sur Route 327
- À gauche sur chemin Côteau-des-Hêtres
- À droite sur chemin Rodgers
- À droite sur Rivière-Rouge Nord
- À droite sur Wales
- À droite sur Legault vers la cour de l'école

Sportifs : Distance : 58 km

- Cour de l'école, À gauche sur ch.des Seigneurs vers Carillon
- Tout droit sur Route 344
- À droite sur montée Vachon jusqu'au bout
- À droite sur Route 148 (vers St-Philippe)
- À gauche sur montée LaBranche (devient rue des Érables)
- À droite sur Principale (Brownsburg) Rte327
- À Lachute coin Providence et Principale À gauche traverser pont
- À droite sur avenue Argenteuil / devient Route 327
- À droite sur rue Colibri, À gauche sur chemin de l'Île-aux-chats
- À gauche sur Route 327
- À droite sur chemin Côteau-des-Hêtres
- À droite sur chemin Rodgers
- À droite sur Rivière-Rouge Nord
- À droite sur Wales, À droite sur Legault vers la cour de l'école

Les règlements de SamediVélo

Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.

- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.